

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DAX - 4001 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 25/11/2024 - 7416 - 2018 B 00540 - 841 161 136 - 4 JULY

Désignation de l'entreprise SASU 4 JULY SASU										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 276 Allée de la Forêt 40990 TETHIEU											
SIREN		8		4		1		1		6	
		1		1		3		6		Durée de l'exercice en nombre de mois * 1,2	
										Durée de l'exercice précédent * 1,2	
Exercice N clos le 31 01 01 2013											
ACTIF											
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	4094	030	988		3105			
	Immobilisations financières * (1)		040	150015	042			150015			
	Total I (5)		044	154109	048	988		153120			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070						
		Autres * (3)	072	394	074			394			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	26914	086			26914			
	Charges constatées d'avance *		092		094						
Total II		096	27308	098			27308				
Total général (I+II)		110	181418	112	988		180429				
PASSIF											
						Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				1000				
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126								
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				86112				
	Report à nouveau		134								
	Résultat de l'exercice		136				24020				
	Subventions d'investissement		137								
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142				113133				
Provisions pour risques et charges		Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				52555				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				480				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)		169				110				
	Comptes courants d'associés		173				14151				
	Autres dettes		175								
	Produits constatés d'avance		174								
Total III		176				67296					
Total général (I + II + III)		180				180429					
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	30000	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	35228			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	34094			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

Certifié conforme à l'original



Désignation de l'entreprise SASU 4 JULY SASU

Néant ☐ *

Exercice N clos le

3,0,0,9 | 2,0,2,3 |

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons	215		214		
		Services *	intracommunautaires	217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	4225
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE * 243)						244	
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254	988
	dont amortissement du fonds de commerce						255	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260		
Total des charges d'exploitation (II)						264	-5213	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-5213	
Produits financiers (III)		280	30000	Charges financières (V)		294	766	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348			
Impôt sur les bénéfices (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	24020	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	24020	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cples-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		{	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986	ZFU -TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44 quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)		345	ZDP (44 septdecies)	993			
	BUD (44 sexdecies)		992					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655		28500
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	354	4479
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement) *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	372	4479	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU 4 JULY SASU				30092023		Néant ☐ *					
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	4094	474		476	4094				
Immobilisations financières		480	120015	482	30000	484		486	150015				
TOTAL		490	120015	492	34094	494		496	154109				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562	988	564		566	988				
TOTAL		570		572	988	574		576	988				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
Voir détail en annexe													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES							
		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Immobili- sations	Libellé	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
						Court terme *	Long terme		
							19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
TOTAL									
		578	580	582	584	586	581	587	589

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SASU 4 JULY SASU

30092023

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres im. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-11-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	4479
Total des déficits restant à reporter	870	4479

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives en application du I de l'art. 154 bis dont Madelin	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

4 JULY

Société par actions simplifiées au capital de 1000 euros

Siège social : 276, allée de la Forêt 40990 TETHIEU

841 161 136 RCS DAX

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES

DU 1^{ER} OCTOBRE 2023

Le premier octobre deux mille vingt et un, à 18 heures, à TETHIEU

L'associé unique de la société 4 JULY Société par actions simplifiées au capital de 1000 euros, s'est réuni en assemblée générale ordinaire après avoir été régulièrement convoqué par le Président.

Associé présent :

- Rémy ALLIO

Associé représenté :

- Sans objet

Monsieur Rémy ALLIO préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 100 parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- Avis de réception des lettres de convocation envoyées aux associés le 15 septembre 2023
- Texte de la résolution soumise aux associés.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante :

- fixation de la rémunération du Président,
- approbation des comptes,
- proposition d'affectation du résultat.

1^{ère} résolution

L'assemblée décide que le Président ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat, et ce jusqu'au 30 septembre 2024 inclus, date de la clôture du premier exercice social.

L'assemblée adopte cette résolution par 1 voix « pour » sur nombre total de 1 voix.

2^{ème} résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30/09/2023, tels qu'ils ont été présentés faisant ressortir un bénéfice de 24 020 euros, ainsi que les opérations traduites pas ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus au Président pour sa gestion au cours dudit exercice.

L'assemblée adopte cette résolution par 1 voix « pour » sur nombre total de 1 voix.

3^{ème} résolution

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de 24 020 euros de l'exercice clos le 30/09/2023 en totalité au report à nouveau.

L'Assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

L'assemblée adopte cette résolution par 1 voix « pour » sur nombre total de 1 voix.

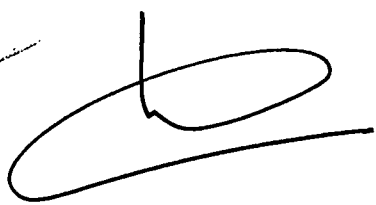
Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h15.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède, qui, après lecture aux associés présents, a été signé par le président de séance.

Fait à TETHIEU le 01/10/2023.

Rémy ALLIO

R. ALLIO



Signature du président de séance